LE POINT DE VUE

d'Alain Villemeur

Retraites : il faut privilégier la piste des seniors au travail

Allonger la durée de cotisation est inutile si l'on ne fait rien pour aider les seniors à rester au travail. La France doit mettre en place une politique de « vieillissement actif », en améliorant la formation et la prévention pour les salariés dès quarante ans.

'avenir du système de retraite est très préoccupant, comme le montre la dernière évaluation du Comité d'orientation des retraites publiée tout récemment. Alors que le déficit des retraites était de 32 milliards d'euros en 2010, il serait d'au moins 22 milliards d'euros en 2020 et il ne se réduirait de manière significative qu'après 2040. Autrement dit, la France devrait emprunter plus de 250 milliards d'euros sur les années 2011-2020 pour assurer le paiement des retraites, toujours autant dans les deux décennies suivantes. Soit au total environ 750 milliards d'euros de dettes supplémentaires à envisager!

En réalité, la réforme des retraites de 2010, qui a consisté à reporter l'âge de départ à la retraite de 60 à 62 ans en 2017, n'assure pas le retour à l'équilibre financier en 2020. D'autant que, depuis, les perspectives de croissance économique se sont assombries. A l'heure de la réduction des déficits publics, cette situation d'endettement n'est pas soutenable à long terme. De plus, elle détourne des sommes importantes qui seraient mieux utilisées dans des investissements d'avenir, générateurs de croissance future et de création de richesses.

La France est désormais confrontée à un choix majeur. Faut-il accepter d'emprunter ces sommes considérables dans les prochaines décennies ? Faut-il mettre fin à ce déséquilibre dès 2020 en réduisant les pensions de 5 %, ou en augmentant les cotisations de 2 points, ou encore en reportant l'âge de départ moyen d'un an ?

Le débat est relancé et déjà des positions tranchées apparaissent, comme celle de Raymond Soubie, qui plaide pour une réduction des pensions, plus précisément pour la non-indexation des pensions sur l'inflation.

Or baisser fortement les retraites pénaliserait la demande et inciterait les salariés et les retraités à encore accroître leur épargne au détriment de la consommation. Augmenter les taux de cotisation réduirait le pouvoir d'achat des actifs et diminuerait la compétitivité des entreprises. Reporter simplement l'âge de départ à la retraite conduirait encore à faire passer des salariés par la case du chômage avant la retraite.

Face à ces impasses, il existe cependant une autre alternative envisageable : investir dans le bien-être au travail et reporter l'âge de départ moyen à la retraite

Ces dernières années, les pouvoirs publics ont augmenté l'âge de départ à la retraite mais n'ont rien fait pour aider les seniors à rester au travail! Nous aurions dû nous inspirer des exemples suédois ou finlandais où des politiques dites de « vieillissement actif » ont été mises en œuvre à grande échelle. Elles consistent à renforcer le bienêtre au travail des seniors, en améliorant la formation des plus de 40 ans tout en redéfinissant les postes de travail et les fonctions des seniors dans l'entreprise; en parallèle, la médecine du travail promeut une meilleure santé et des modes de vie plus sains.

Ces politiques ont fait leurs triples preuves : plus de bien-être pour les salariés, une meilleure productivité pour les entreprises et une moindre augmentation des dépenses de retraite, ce qui libère des ressources pour les investissements d'avenir tout en évitant de baisser les retraites.

Pour la France, cet investissement dans les politiques actives pourrait à terme provoquer une augmentation du PIB de l'ordre de 5 %. L'investissement dans la formation passe alors par une réforme de la formation professionnelle et celui dans la santé par plus de dépenses de prévention. L'investissement dans le bien-être au travail devient ainsi des plus rentables. C'est un changement de paradigme qui se profile aussi pour le plus grand bénéfice sociétal, par exemple au travers de la réduction des inégalités de santé entre ouvriers et cadres.

Cette alternative permettrait de limiter les emprunts à environ 250 milliards d'euros pour maintenir le système de retraite, grâce au retour à l'équilibre financier autour de 2020-2025.

On m'objectera que les jeunes seront pénalisés par le travail prolongé des seniors. Rien n'est plus faux et toutes les dernières études confirment que les départs en préretraite n'ont pas bénéficié aux jeunes. Au contraire, les pays où le taux de chômage des jeunes est faible sont aussi ceux où l'on travaille le plus longtemps. Ainsi, une telle alternative pourrait favoriser l'emploi des jeunes!

Des politiques de vieillissement actif de grande ampleur pourraient se développer dans les prochaines années, pendant qu'une réforme systémique du système de retraite ferait l'objet d'une discussion avec les partenaires sociaux. Dans le cadre d'une retraite choisie de 60 à 70 ans, l'objectif pourrait être de reporter l'âge de départ moyen à la retraite à 65 ans en 2025 tout en reconnaissant plus largement les métiers pénibles bénéficiant toujours du départ à 60 ans.

Une telle stratégie laisserait aussi du temps aux partenaires sociaux pour négocier une ambitieuse réforme systémique des retraites.

Alain Villemeur est professeur associé à l'université Paris-Dauphine.